



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 801-62

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 novembre 2023, le règlement suivant :

801-62 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801 - ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES H-02 ET H-11.

QUE ce règlement est entré en vigueur le 22 novembre 2023, date à laquelle la MRC a délivré un certificat de conformité à cet égard.

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 30 NOVEMBRE 2023

Me Alexandre Bélisle-Desjardins, avocat
Directeur adjoint des Services juridiques et greffier adjoint